



Communiqué

L'évolution de l'Ostéopathie s'accélère. Si la profession est plébiscitée par ses patients (plus de 45 millions de consultations par an), il reste encore un défi à relever pour les praticiens.

Le **Registre des Ostéopathes de France (R.O.F.)** et **MedSmart** partagent des valeurs communes, l'éthique et la déontologie, bases de leur engagement, mais aussi l'indépendance nécessaire vis-à-vis des mutuelles Santé pour garantir aux patients un service désintéressé en complément des soins de qualité. MedSmart travaille activement avec les ostéopathes et les complémentaires Santé afin de simplifier le parcours de soins des français.

Le R.O.F. et MedSmart sont heureux d'annoncer leur partenariat destiné à simplifier le parcours de soins pour les patients tout en accompagnant l'évolution de l'Ostéopathie

Simplification du parcours de soins

Les ostéopathes pourront désormais offrir à leurs patients la télétransmission automatique de leur demande de remboursement de soins hors-nomenclature à leur mutuelle. Cette innovation majeure répond à une forte demande de la part des patients. C'est une grande première, elle était attendue. En effet, selon une enquête récente, 84% des Français souhaiteraient bénéficier de la télétransmission automatique de leurs demandes de remboursement. MedSmart propose cette solution qui répond à la demande des patients, tout en simplifiant le quotidien des ostéopathes.

Accompagnement de l'évolution de l'Ostéopathie

Les ostéopathes doivent relever des défis importants, en dehors de leurs soins, notamment la gestion et la protection des données de leurs patients en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le partenariat entre le R.O.F. et MedSmart facilitera la vie quotidienne des ostéopathes et de leurs patients en adoptant la digitalisation dans leur pratique.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de soutenir l'évolution de la profession d'ostéopathe. MedSmart permet aux praticiens de gagner du temps, de gérer leur cabinet tout en réduisant les coûts et leur empreinte carbone. MedSmart assurera également la facturation électronique obligatoire prévue par la réglementation d'ici fin 2024.